

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

Les écoles du FrancoSud offrent un programme de maternelle riche et stimulant qui aide les enfants à franchir les étapes de leur développement affectif, social, intellectuel et physique, dans un environnement d'apprentissage inclusif. La maternelle est une étape importante dans les écoles francophones car elle offre aux enfants l'occasion de s'initier à la langue et à la culture, dès leur entrée dans le monde scolaire. Ce programme favorise la préparation à l'école et prépare les enfants à leur passage en première année.

La direction générale adjointe des services pédagogiques et les directions d'écoles sont responsables de l'application de cette directive administrative.

MODALITÉS

1. Pour être admissible au programme de maternelle, **un enfant doit être âgé d'au moins 4 ans et 8 mois au 31 août et de moins de 6 ans au 1er septembre de l'année scolaire.**
2. Pour l'inscription à une maternelle du FrancoSud, au moins un des parents/tuteurs de l'enfant doit répondre aux critères d'admissibilité pour l'éducation francophone ou être accepté comme un cas exceptionnel. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le [site Web](#) du FrancoSud.
3. L'inscription au programme de maternelle est volontaire.
4. Le FrancoSud offre un programme à temps plein de neuf cent cinquante (950) heures.
5. Le programme de maternelle mis en œuvre dans les écoles du FrancoSud est conforme aux politiques et aux lignes directrices établies par le ministère de l'Éducation de l'Alberta.
6. Le programme vise le développement global de l'enfant et cible six compétences interdépendantes :
 - a) Effectuer des actions sensorimotrices (motricité fine et globale) ;
 - b) Affirmer sa personnalité ;
 - c) Intéragir harmonieusement avec les autres ;
 - d) Communiquer en utilisant les ressources du langage ;
 - e) Construire sa compréhension du monde ;
 - f) Développer la capacité de mener à terme une activité ou un projet.
7. Le FrancoSud offre un programme de francisation aux enfants qui découvrent ou développent la langue française.
8. Dans les écoles catholiques du FrancoSud, l'enseignement religieux fait partie intégrante de la programmation.
9. Le FrancoSud offre des services spécialisés aux enfants de maternelle présentant des handicaps graves, des retards ou qui ont besoin d'un soutien supplémentaire allant au-delà de celui offert dans le cadre d'un programme de maternelle normal, s'ils répondent aux critères établis par le ministère de l'Éducation de l'Alberta. Pour les services offerts aux enfants avant la maternelle, voir la directive administrative 211.

Références : *Education Act*
Early Childhood Services Regulation 126/2022
Guide to Education: ECS to Grade 12
Alberta Education Inclusive Education Policy (2015)
Funding Manual for School Authorities
Standards for Special Education
Standards for the Provision of Early Childhood Special Education
Alberta Education ECS Fact Sheets
Early Years Framework
Directive administrative 211-Prématornelle

Le 1^{er} mai 2025